CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DE LA MOSAÏQUE

L'école de la Mosaïque est un établissement scolaire primaire qui accueille des élèves de différentes cultures. Notre code de vie vise à favoriser le vivre-ensemble dans le respect des droits et libertés de chacun. Il se veut un outil éducatif qui informe l'élève des règles de conduite que l'on attend de lui à l'école et qui assure une bonne qualité de vie scolaire.

L'élève étant responsable de son comportement, il se doit de bien comprendre les règles du code de vie de manière à les respecter. Tous les intervenants de l'école ainsi que les parents ont la responsabilité de soutenir l'élève dans son cheminement, de répondre à ses besoins et de l'aider à développer des compétences personnelles et sociales. Il s'inscrit en cohésion avec notre projet éducatif.

1. Les valeurs de l'école, règles et comportements attendus

Le Respect

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
RESPECT	Je respecte les autres en gestes, paroles et attitudes	• J'écoute l'autre • Je m'exprime calmement • Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant les 4 étapes de résolution de conflits • J'accepte les différences • J'attends mon tour	✓ Ainsi, j'apprends à vivre dans un climat agréable et harmonieux ✓ Ainsi, j'apprends à respecter les différences individuelles ✓ Ainsi, je favorise les relations positives avec mon entourage
	Je respecte l'environnement scolaire	• Je jette les déchets aux endroits prévus (poubelle, recyclage) • Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté • Je garde le mobilier et les lieux propres et en bon état • Je retourne le matériel que j'ai emprunté	✓ Ainsi, j'apprends à vivre dans un climat de travail et de jeu propre, agréable et accueillant ✓ Ainsi, j'évite le gaspillage ✓ Ainsi, je maintiens le matériel en bon état
	Je me respecte	• Je fais des choix sains pour ma santé • Je porte des vêtements appropriés pour l'école qui répondent à des critères d'hygiène et de sécurité	✓ Ainsi, je prends soin de ma santé et je me sens bien ✓ Ainsi, je réponds aux attentes vestimentaires

La persévérance

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
PERSÉVÉRANCE	J'utilise mes forces pour relever mes défis.	• Je connais mes forces. • Je me donne des défis selon mes aptitudes. • Je fais de mon mieux en utilisant les bonnes stratégies (je pose des questions, je suis à l'écoute, je réalise les tâches demandées, etc.).	✓ Ainsi, je me connais mieux, j'ai droit à l'erreur et je peux me dépasser. ✓ Ainsi, j'augmente mes chances de réussite.
	Je développe mon autonomie.	• Je suis organisé, j'ai tout le matériel scolaire requis (manuels, sac, vêtements adéquats, etc.). • J'utilise les outils mis à ma disposition.	✓ Ainsi, je me donne toutes les chances de réussir. ✓ Ainsi, je peux acquérir un sentiment de fierté et de confiance. ✓ Ainsi, je suis mieux disposé à apprendre.

La responsabilité

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
RESPONSABILITÉ	Je m'engage dans mes apprentissages.	• J'arrive à l'heure. • J'apporte uniquement le matériel autorisé à l'école et je laisse mes objets personnels à la maison.	✓ Ainsi, je suis prêt à travailler en même temps que mon groupe et j'améliore mes chances de réussite.
	J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.	• Je me déplace calmement et je respecte le silence lorsqu'on me le demande. • Je respecte les règles de jeux propres à l'activité à laquelle je participe. • Je joue de façon sécuritaire.	✓ Ainsi j'évite les conflits et les gestes qui pourraient blesser. ✓ Ainsi j'apprends à éprouver du plaisir à jouer avec les autres.
	J'applique les consignes données par les adultes de l'école.	• Je me rends à l'endroit désigné par les adultes. • J'accepte et j'applique les consignes. • J'enlève ma casquette, mon capuchon et ma tuque lorsque j'arrive à mon crochet.	✓ Ainsi, j'évite de perdre du temps lors de mes déplacements et je suis disponible pour travailler en même temps que les autres. ✓ Ainsi je favorise les relations positives avec mon entourage.

2. Respect et civisme

À notre école, il est primordial de valoriser des attitudes empreintes de respect en tout temps. Ces comportements soutiennent les principes suivants :

1° Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées ;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Plus particulièrement, les élèves doivent s'engager à :

1° Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;

2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;

3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;

4° vouvoyer le personnel de l'école ;

5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;

6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;

7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;

8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;

9° respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.

3. Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, terrain de l'école, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires et les sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Comportements attendus : RÈGLES PAR LIEUX

EN TOUT TEMPS

- **J'accepte qu'il soit interdit de mâcher de la gomme à l'école. (Respect)**
- **Je laisse tous mes objets personnels à la maison. (Responsabilité)**
- **Je sais que l'argent de poche n'est pas permis à l'école. (Respect)**
- **Je sais qu'il est interdit de mâcher de la gomme à l'école. (Respect)**

EN CLASSE

- **J'écoute attentivement la personne qui parle. (Respect)**
- **Je lève la main et j'attends mon tour de parole. (Respect)**
- **Je prends soin du matériel de la classe. (Responsabilité)**
- **Je fais de mon mieux dans toutes les tâches. (Persévérance)**
- **J'arrive avec tout mon matériel. (Responsabilité)**

SUR LA COUR D'ÉCOLE (RÉCRÉATION)

- **Je joue de manière sécuritaire (pas de tiraillage, de bousculades, de coups). (Responsabilité)**
- **Je partage les jeux et le matériel. (Respect)**
- **J'utilise un langage positif. (Respect)**
- **Je respecte les limites de la cour. (Responsabilité)**
- **Je me mets en rang dès que la cloche sonne. (Responsabilité)**
- **Je sais qu'il est interdit de manger ou de boire sur la cour. (Respect)**

ENTRÉES et DÉPLACEMENTS (couloirs et escaliers)

- **J'entre calmement dans l'école et j'enlève ma casquette/mon capuchon. (Responsabilité-Respect)**
- **Je respecte le rang habituel de mon groupe et je circule à droite. (Responsabilité)**
- **Je marche calmement et je me déplace en silence pendant les heures de classe. (Respect)**
- **Je garde les mains sur la rampe et je regarde devant moi. (Respect)**
- **Je garde mes mains pour moi et je laisse un bras de distance avec la personne devant moi. (Respect)**
- **Je ne m'arrête pas pour boire de l'eau ni pour aller aux toilettes sans avoir la permission d'un adulte. (Respect)**
- **J'évite de toucher aux objets qui m'entourent (dessins sur les murs, casiers, crochets, etc.). (Respect)**

SALLES DE TOILETTES

- **Je respecte l'intimité des autres en attendant mon tour calmement. (Respect)**
- **Je tire la chasse d'eau après avoir utilisé la toilette. (Responsabilité-Respect)**
- **Je me lave les mains avec du savon pour rester en bonne santé et ne pas propager de microbes. (Responsabilité)**
- **J'économise l'eau, le papier et le savon, j'utilise seulement la quantité dont j'ai besoin. (Respect / Responsabilité)**
- **Je garde l'endroit propre (papier dans les toilettes, aucun dessin sur les murs). (Respect / Responsabilité)**
- **Si je vois un problème, j'avertis un adulte. (Respect / Responsabilité)**

BIBLIOTHÈQUE

- **Je garde le silence. (Respect)**
- **J'utilise le fouineur pour consulter les livres. (Respect / Responsabilité)**
- **Je me déplace calmement. (Respect)**
- **Je respecte les livres mis à ma disposition. (Responsabilité)**
- **Je remets les livres que j'emprunte à temps. (Responsabilité)**

GYMNASE :

Dans les vestiaires

- **Je me change calmement et rapidement. (Responsabilité)**
- **Je parle doucement, je sors du vestiaire aussitôt changé. (Respect)**
- **Je dépose mes vêtements sur les crochets. (Responsabilité)**

Respect des règles du gymnase

- **Je respecte l'enseignant, l'arbitre ou l'entraîneur. (Respect)**
- **J'écoute attentivement les explications et je respecte les règles du jeu. (Respect)**
- **Je respecte les autres en gestes et en paroles. (Respect)**
- **Je rentre au gymnase en tenue sportive. (Responsabilité)**
- **Je rentre au gymnase en marchant, je ne touche pas le matériel et je m'assoie calmement à ma place. (Respect)**
- **Je participe activement aux jeux. (Persévérance)**
- **Je range le matériel après utilisation. (Responsabilité)**
- **Je prends soin du matériel. (Respect / Responsabilité)**
- **Je sors du gymnase en marchant calmement, (Respect)**

AUTOBUS

- **J'ai toujours en ma possession ma carte d'autobus afin de pouvoir entrer dans l'autobus. (Responsabilité)**
- **Je suis à l'heure à l'arrêt d'autobus. (Responsabilité)**
- **J'attends sur le trottoir, je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. (Responsabilité)**
- **J'attends que l'autobus soit complètement arrêté afin de monter à bord, de façon ordonnée en tenant bien la rampe. (Respect / Responsabilité)**
- **Je trouve rapidement un siège sans bousculer les autres élèves et je dégage les allées. (Respect / Responsabilité)**
- **Je demeure assis sur mon siège et je parle à voix basse. (Respect)**
- **Je laisse l'autobus en ordre, il est interdit de boire ou de manger. (Respect / Responsabilité)**
- **J'obéis au chauffeur lorsque je suis à bord de l'autobus scolaire. Le chauffeur est en autorité. (Respect)**
- **Je garde ma tête et mes bras à l'intérieur de l'autobus, je ne les sors pas par la fenêtre. (Respect / Responsabilité)**
- **Je vérifie où se retrouvent les sorties d'urgence, Il est strictement DÉFENDU de manipuler les mécanismes des sorties d'urgence. (Respect / Responsabilité)**
- **Je ne lance rien dans l'autobus ni par les fenêtres. (Respect)**
- **J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de descendre. (Respect / Responsabilité)**
- **Je m'éloigne de l'autobus afin que le chauffeur puisse me voir et s'assurer que je suis hors de danger. (Respect / Responsabilité)**

À L'HEURE DU DÎNER

- **Je respecte le surveillant(e)/l'éducateur(trice) en geste et en parole. (Respect)**
- **Je respecte les consignes de groupe et j'obéis aux demandes du surveillant(e). (Respect)**
- **Je demande la permission pour me lever. Je reste assis à ma place lors des repas. (Respect/Responsabilité)**
- **Je mange calmement à ma place et je parle à voix basse. (Respect)**
- **Je ramasse tous mes déchets, je ne laisse rien sur la table, ni parterre. (Respect/ Responsabilité)**
- **Je participe à la propreté des lieux en participant aux tâches (s'il y a lieu). (Responsabilité)**
- **Je nettoie ma place avec un chiffon et je laisse mon coin propre. (Respect/Responsabilité)**
- **Je respecte les repas apportés par les autres. (Respect)**
- **J'apporte mes ustensiles et je garde ma boîte à repas propre. (Respect/Responsabilité)**
- **Je ne partage pas ma nourriture ni mes ustensiles (allergies). (Responsabilité)**
- **Je n'apporte pas de plat ou de bouteille en verre. (Responsabilité)**
- **Je demande la permission au surveillant(e) avant de quitter mon groupe. (Respect/Responsabilité)**
- **Je ne me déplace pas dans ma classe pendant la période du dîner, à moins d'être accompagné d'un(e) surveillant(e). (Respect)**
- **Je joue en respectant les limites de la zone attitrée à mon groupe et les limites de la cour. (Respect)**

- **Je fais compléter une permission écrite par mes parents si je désire m'absenter de l'école à l'heure du dîner. (Responsabilité)**

AU SERVICE DE GARDE

- **J'écoute les consignes des éducateurs rapidement. (Respect)**
- **Je range les jeux et le matériel après usage. (Responsabilité)**
- **Je participe aux activités proposées. (Persévérance)**
- **Je partage les espaces et respecte le temps de jeu. (Respect)**
- **Je signale un problème ou un conflit à l'adulte. (Responsabilité)**

GRAND RASSEMBLEMENT :

- **Je garde mon rang et je reste avec mon groupe. (Respect)**
- **Je m'assoie calmement. (Respect)**
- **Je regarde attentivement ce qu'on me présente et je reste concentrer. (Persévérance)**
- **J'ai une écoute attentive et respectueuse. Je ne porte pas de jugement négatif. (Respect)**
- **Je garde le silence par respect pour les autres spectateurs et les artistes ou le présentateur. Je peux m'exprimer seulement lorsqu'on me donne la permission. (Respect)**
- **Je quitte la salle avec mon enseignant en restant dans mon rang et ce, calmement (Respect)**

2.1 Prise de position en lien avec la violence et l'intimidation

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Aucune raison ne justifie l'utilisation de la violence.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école de la Mosaïque.

Nous encourageons tout élève témoin ou victime d'intimidation à dénoncer la situation à un membre du personnel.

Définitions de l'intimidation et de la violence

<table>
<tr><td colspan="2">En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :</td></tr>
<tr><td>INTIMIDATION
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »</td><td>VIOLENCE
« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »</td></tr>
<tr><td colspan="2">Un CONFLIT est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.</td></tr>
</table>

Responsabilité des parents et des élèves

1. Tenue Vestimentaire

Vérifiez que l'habillement de votre enfant respecte le code vestimentaire de l'école. Surveillez la météo la veille afin de vous assurer que votre enfant soit habillé selon les conditions du jour. Les temps sont changeants !

En tout temps

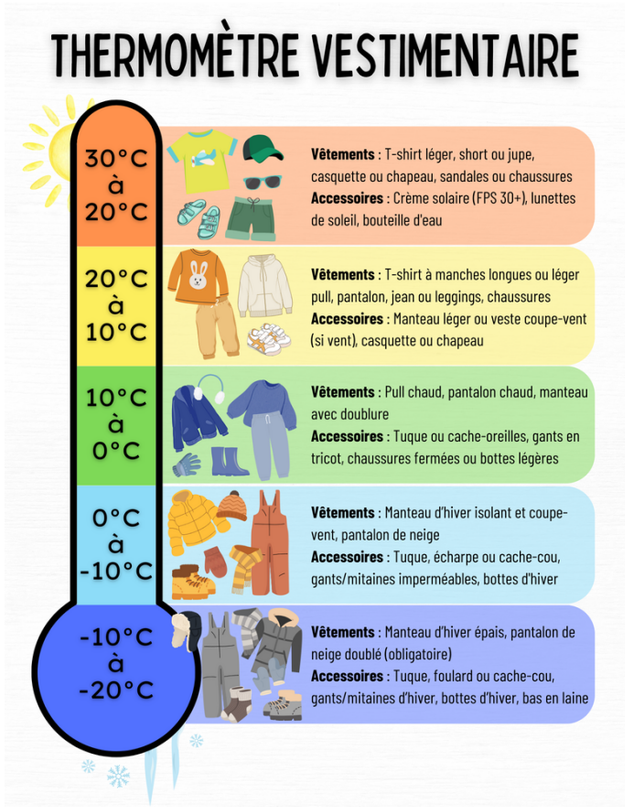
- ★ La longueur des jupes, des robes et des shorts doit arriver minimalement à la mi-cuisse et couvrir jusqu'à la taille.
- ★ Les chandails ou blouses transparents sont portés avec une camisole ou un t-shirt en dessous.
- ★ Les sandales et les souliers sont attachés et bien maintenus sur le pied.
- ★ Une paire de chaussures est convenue pour l'intérieur et demeure à l'école.
- ★ Pas d'inscriptions ni d'images inappropriées sur les vêtements (messages haineux, violents, discriminatoires, etc.)
- ★ Aucun maquillage n'est accepté

Hiver

- ★ Tuque, cache-cou ou foulard, mitaines ou gants, manteau et pantalon de neige et bottes d'hiver.

Automne-printemps (selon la température)

- ★ Les vêtements ont des manches et couvrent bien le torse et l'abdomen.



Éducation physique – Tenue obligatoire

Dans le cadre des cours d'éducation physique, le port d'une tenue appropriée est obligatoire afin d'assurer la sécurité et la participation active de tous les élèves. Les élèves doivent obligatoirement porter une paire de chaussures de sport différente de celle utilisée à l'extérieur. Ces chaussures doivent être sans crampons et munies de semelles non marquantes.

Une tenue sportive est également exigée. Celle-ci doit comprendre minimalement un t-shirt ainsi qu'un short ou un pantalon de sport confortable.

Dans tous les cas, la tenue exigée comprend :

- Un short mi-cuisse ou un pantalon de sport ;
- Un chandail ou un t-shirt ;
- Des chaussures de sport conformes (sans crampons et munies de semelles non marquantes).

Normes relatives au chandail

Le chandail doit être approprié au contexte scolaire et sportif. Les règles suivantes s'appliquent :

- Le port de la camisole est autorisé ;
- Les chandails à bretelles spaghetti sont interdits ;
- Le chandail doit être suffisamment long pour couvrir le ventre ;
- Le chandail doit être suffisamment long pour pouvoir être porté à l'intérieur du pantalon ou du short, notamment lors de certaines activités (ex. : gymnastique) ;
- Tout élève qui ne respecte pas ces exigences pourrait se voir refuser la participation au cours.

Organisation selon les cycles

- 1er cycle : Les élèves du 1er cycle arrivent à l'école en tenue d'éducation physique les jours où ce cours est prévu à l'horaire.

- 2e et 3e cycles : Les élèves des 2e et 3e cycles ont accès aux vestiaires et doivent obligatoirement se changer pour participer au cours d'éducation physique.

2. Cellulaire et autres appareils mobiles

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel pouvant communiquer avec ou accéder à internet est interdite du début jusqu'à la fin du jour de classe, autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires. Après entente avec la direction, l'élève doit déposer tout appareil mobile personnel au secrétariat entre 7h45 et 15h30.

Cette règle s'applique en tout temps, sauf si la direction décide de la modifier pour une situation particulière (ex : sorties scolaires, etc.). Dans ce cas, elle informe les élèves et les parents par écrit. Le règlement ne s'applique pas pendant le transport scolaire. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

3. Respect des règles de vie de classe

Chaque classe a son propre système d'émulation. Il revient à l'enseignant d'appliquer sa propre gestion de classe pour qu'il y règne un climat propice aux apprentissages scolaires. L'enseignant, après avoir eu recours à différentes stratégies d'interventions, peut demander le support des différents intervenants de l'école.
L'élève qui dérange son groupe-classe et qui empêche le bon fonctionnement de celui- ci, peut être retiré momentanément du local et être référé au technicien(ne) en éducation spécialisée (T.E.S.) ou à la direction afin de réfléchir sur son comportement.

2.2 Fiche d'engagement- Respect du code de vie de l'école

Il est primordial que chacun soit conscient des composantes du code de conduite et qu'il agisse dans le respect des conventions de l'école. De leur côté, les parents doivent travailler de pair avec les intervenants scolaires afin de faire respecter les règlements et accepter les conséquences prévues suite aux manquements au code de conduite. Ainsi, après avoir pris connaissance de ce dernier, l'élève et ses parents signent la fiche d'engagement.

Pour les élèves :
J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je les comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents/tuteurs. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un milieu de vie et un lieu d'apprentissage respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature de l'élève : _____

Pour les parents :
J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer les intervenants scolaires et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un milieu de vie ainsi qu'un lieu d'apprentissage respectueux, sain et sécuritaire pour tous. En tant que rôle modèle pour mon enfant, je m'engage aussi à respecter moi-même ce code de vie dans mes communications et mes interactions avec le personnel scolaire ainsi que lors de mes présences à l'école.

Signature d'un parent/tuteur : _____

Informations aux Parents

Les parents à l'école

Nous encourageons la coopération parents - enseignants. N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant. Faites-vous un devoir de venir rencontrer les enseignants lors de la remise des bulletins.

Conseil d'établissement :

Le conseil d'établissement offre à tous les parents intéressés la possibilité de travailler étroitement avec l'école. À partir d'échanges fructueux, nous serons en mesure de mieux répondre à vos attentes. Les élections ont lieu en début d'année. Venez en grand nombre, nous avons besoin de vous.

Organisme de participation des parents (OPP) :

Une belle équipe de parents bénévoles rend de nombreux services à l'école : bibliothèque, aide aux enfants en difficultés, campagne de financement, etc. Une belle façon de vous impliquer. Soyez les bienvenus !

Communications avec l'école

Site internet du CSSMB : https://www.cssmb.gouv.qc.ca/
Site internet de l'école : https://www.ecoleouestmtl.com/delamosaique/

Horaire du secrétariat :

Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 15 h 30.
Vous pouvez nous rejoindre :

- En téléphonant au secrétariat de l'école au numéro suivant : 514-484-5324 poste 1
- Courriel de la direction : direction.ecoledelamosaique@csmb.qc.ca
- En ligne via la plateforme Clic École https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/clic-ecole

Horaire du service de garde

Le bureau du service de garde est ouvert de 9h00 à 13h15 et de 14h30 à 17h.
Vous pouvez nous rejoindre :

- En téléphonant au secrétariat de l'école au numéro suivant : 514-484-5324 poste 2
- Courriel du service de garde : servicedegarde.DelaMosaique@csmb.qc.ca

Le français à l'école de la Mosaïque

L'école de la Mosaïque est une école francophone du centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys qui accueille des élèves de plusieurs pays du monde. La langue commune est le français. Elle nous unit pour mieux vivre ensemble. Nous encourageons les élèves, les parents, le personnel et les visiteurs de l'école à s'exprimer en français. Chacun des petits moments du quotidien devient une opportunité de pratiquer le français. C'est pour cette raison que le personnel de l'école s'adresse à tous en français. Dans l'apprentissage d'une nouvelle langue, les adultes sont des modèles de persévérance pour les enfants. Des cours de francisation sont offerts aux parents et adultes par la Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. www.apprendre-une-langue.ca

De l'école à la maison :

De l'école à la maison est une communication qui est envoyée à chaque début de mois par courriel. Cette communication vous renseigne sur les activités vécues à l'école.

- Horaire du service de garde
- Le bureau du service de garde est ouvert de 9h00 à 13h15 et de 14h30 à 17h.
- Vous pouvez nous rejoindre :
- En téléphonant au secrétariat de l'école au numéro suivant : 514-484-5324 poste 2
- Courriel du service de garde : servicedegarde.DelaMosaique@csmb.qc.ca

2.2.1 Le français à l'école de la Mosaïque

- L'école de la Mosaïque est une école francophone du centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys qui accueille des élèves de plusieurs pays du monde. La langue commune est le français. Elle nous unit pour mieux vivre ensemble. Nous encourageons les élèves, les parents, le personnel et les visiteurs de l'école à s'exprimer en français. Chacun des petits moments du quotidien devient une opportunité de pratiquer le français. C'est pour cette raison que le personnel de l'école s'adresse à tous en français. Dans l'apprentissage d'une nouvelle langue, les adultes sont des modèles de persévérance pour les enfants. Des cours de francisation sont offerts aux parents et adultes par la Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. www.apprendre-une-langue.ca

2.2.2 De l'école à la maison :

- De l'école à la maison est une communication qui est envoyée à chaque début de mois par courriel. Cette communication vous renseigne sur les activités vécues à l'école.
-

Service de garde et service de surveillance du dîner :

Un service de garde est offert aux enfants du niveau préscolaire et primaire de l'école de la Mosaïque. Celui-ci est ouvert de 7h00 à 18h00 tous les jours de classe et les journées pédagogiques. Tous les élèves de l'école peuvent s'y inscrire. Il y a un coût pour ce service.

Le service de garde offre aux enfants un programme d'activités varié, telles que des activités sportives, des arts plastiques, des activités scientifiques et artistiques, des jeux intérieurs et extérieurs, ainsi que des projets à court et à long terme. Une période est également consacrée à la réalisation des travaux scolaires.

Veuillez prendre connaissance des règles de fonctionnement du service de garde lors de l'inscription de votre enfant. Elles sont disponibles en tout temps sur le site internet de l'école :https://www.ecoleouestmtl.com/delamosaique/service-de-garde/fonctionnement-du-sdg/

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le service de garde par téléphone au 514-484-5324 (2) ou par courriel Servicedegarde.DelaMosaique@csmb.qc.ca

Le service du dîner

À l'heure du dîner, les élèves de l'école peuvent aller manger à la maison ou rester à l'école. Le second choix est payant. Il comprend la surveillance intérieure et extérieure des élèves. Un service de traiteur est aussi disponible moyennant des frais supplémentaires.

Le service de garde et le service de surveillance des dîneurs s'inscrivent dans la continuité du code de vie de l'école, favorisant un environnement harmonieux et respectueux pour tous. Afin d'assurer le bien-être de tous les élèves, des mesures progressives sont prévues en cas de comportements persistants.

Communication et sensibilisation : Si un élève rencontre des difficultés à respecter le cadre établi, un billet de communication ou un avertissement écrit sera transmis aux parents. Ces documents permettent de préciser les faits et d'expliquer les mesures mises en place pour aider l'élève à retrouver un comportement adéquat.

Transport scolaire

Le centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys offre le transport scolaire gratuit à tous les élèves du préscolaire qui habitent à l'extérieur d'un rayon de 0,8 km autour de l'école ainsi qu'à tous les élèves du primaire qui habitent à l'extérieur d'un rayon de 1,6 km autour de l'école. Si votre enfant à une condition médicale particulière, vous pouvez en faire la demande en remplissant le formulaire suivant : Demande de transport pour raison médicale.

Technologie mTransport :

L'école utilise le système mTransport, voici plus d'informations sur cette application : Veuillez regarder la vidéo de présentation et consulter la foire aux questions de mTransport pour toute question sur l'application ***mTransport***. Pour plus d'information, veuillez consulter la page d'information du CSSMB au https://www.cssmb.gouv.qc.ca/transport-scolaire/.

Le service de transport n'est pas un droit, mais un service offert aux élèves sous la condition qu'ils respectent les règlements du service de transport de la CSSMB.

Les rapports de comportement

Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles de sécurité, le chauffeur de l'autobus peut rédiger un rapport de comportement. Ce rapport est ensuite remis à la direction de l'école qui avise les parents de la sanction qui prévaut. Les sanctions à la suite d'un rapport sont préétablies et identiques pour tous. Voici la gradation des interventions :

- 1er rapport : L'élève reçoit un avertissement verbal du technicien en éducation spécialisée ou de la direction. Le rapport sera transmis aux parents.
- 2e rapport : L'élève reçoit un avertissement écrit du technicien en éducation spécialisée ou de la direction. Sur le rapport de comportement, il est mentionné la prochaine sanction et l'enfant reçoit une feuille lui rappelant les règles de sécurité dans l'autobus. Le rapport sera transmis aux parents.
- 3e rapport : L'élève se voit suspendu du service de transport pour une période de trois jours ouvrables.
- Une lettre accompagne ce rapport indiquant les dates de la suspension. Le rapport et la lettre sont transmis aux parents. Les parents doivent assurer le transport de leur enfant pendant la durée de la suspension.
- 4e rapport : Au quatrième rapport, les parents sont convoqués au bureau de la direction. L'élève fautif perd son accès au service d'autobus pour une durée de 10 à 15 jours ouvrables. Les parents doivent assurer le transport de leur enfant pendant la durée de la suspension.

Il est à noter qu'un élève qui aurait un comportement jugé trop dangereux pour sa sécurité ou celle des autres peut recevoir une suspension, et ce, sans avoir reçu d'autres rapports de comportement. La suspension est alors déterminée par la direction.

Politique de fréquentation scolaire :

Article 14 de la Loi 180 sur l'Instruction publique OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE
14. « Tout enfant résidant du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivante, où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans. On entend par l'expression « année scolaire » : la période débutant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante.
Par exemple, un élève qui fêterait son anniversaire de naissance le 5 juillet serait tenu de fréquenter l'école l'année suivante jusqu'à la fin de l'année scolaire suivant son anniversaire.

Horaire et absences

Il est primordial que votre enfant arrive à l'école à l'heure tous les matins. Nous vous rappelons que l'école commence à 7 h 52 et à 12h47, et ce, du lundi au vendredi. Il est important que les élèves soient assis et prêts à travailler à ces heures. Les parents doivent signaler en tout temps à

l'enseignant et au secrétariat de l'école, l'absence de leur enfant, les retards motivés et les départs hâtifs (en spécifiant bien le nom de l'enfant, le groupe et la raison).

Les cours se terminent à 15 h 02. Il est donc primordial que vous soyez à la porte pour attendre votre enfant s'il ne fréquente pas le service de garde. Si votre enfant doit partir avec une personne autre que vous-même, vous devez écrire un courriel à l'enseignant. Nous refusons de laisser un enfant quitter avec une personne qui n'est pas sur la liste des personnes autorisées à venir chercher mon enfant.

Procédures pour les retards à répétition :

Les retards sont comptabilisés.

- Une lettre est envoyée aux parents après plusieurs retards
- Rencontre avec la direction si la situation persiste.
- Un élève qui arrive en retard de façon récurrente à l'école s'expose à des conséquences plus importantes.

Déménagement et départ définitif de l'école :

Avisez l'école de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone au moins une semaine à l'avance. Avisez également le secrétariat et l'enseignant si votre enfant doit quitter définitivement l'école. Nous vous indiquerons la procédure à suivre.

Voyage :

Si vous prévoyez partir en voyage ou en vacances pendant les jours de classe, il faut remplir le formulaire de déclaration d'absence pour voyage ou vacances.

Fermeture de l'école pour intempéries :

Le cas échéant, la fermeture de l'école pour cause de tempête sera annoncée sur les médias et vous serez également informés par courriel par le CSSMB.

Politique alimentaire de l'école de la Mosaïque

Une saine alimentation est vitale à la croissance et au développement sain de l'enfant et aide à prévenir de nombreux problèmes de santé, tels que l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, la carie dentaire, etc. De plus, une alimentation saine et équilibrée aide l'enfant à mieux se concentrer et à réussir à l'école. L'école est un lieu de formation et de transmission de valeurs. La politique alimentaire du CSSMB a été élaborée dans le but d'encourager l'enfant à adopter de saines habitudes de vie en ce qui a trait à son alimentation, dans un environnement sécuritaire.

Les aliments offerts par l'établissement

Le champ d'application de la Politique vise l'offre alimentaire à l'école, c'est-à-dire les aliments donnés et vendus aux élèves dans le cadre des programmes de collation, d'occasions spéciales (fêtes ou activités) ou de sorties éducatives. Les aliments vendus par les services traiteurs le midi qui ne peuvent pas être donnés et vendus :

- Les boissons gazeuses sucrées, celles avec substituts de sucre et les boissons avec sucre ajouté.
- Les aliments dont le premier ingrédient est le sucre (sucreries, bonbons, chocolats à moins de 70 % de cacao).
- Les aliments très sucrés (pâtisseries).
- Les aliments frits et les aliments préalablement frits (croustilles, beignes, frites, panures).
- Les charcuteries (pepperoni, salami, simili-viande, les saucisses fumées).

Collations : Veuillez noter qu'une collation de base sera offerte aux élèves 4 jours/semaine. Vous pouvez toutefois en prévoir une autre. Dans le but d'éviter les risques au niveau des allergies

alimentaires et pour s'assurer d'une saine alimentation, les repas et collations consommés à l'école devraient être composés principalement d'aliments des quatre groupes du Guide alimentaire canadien : fruits et légumes ; produits céréaliers ; lait et substituts ; viande et substituts.

Allergies alimentaires : Pour des raisons de sécurité, les aliments ou les collations à base de noix ou d'arachides sont interdits à l'école, au service de garde et au service de surveillance des dîneurs (allergies sévères de certains élèves). Il est également interdit d'échanger de la nourriture entre les élèves.

Salubrité : Les repas composés d'aliments périssables doivent être maintenus à une température adéquate afin de réduire les risques d'intoxication alimentaire. Ainsi, le sac-repas doit être isotherme et on doit déposer un bloc réfrigérant sur le dessus de la nourriture le matin (le froid « descend »). Votre enfant peut contribuer à la préparation de son repas en procédant quotidiennement à un petit nettoyage de son sac-repas avec de l'eau savonneuse.

Fête d'anniversaire : Étant donné le grand nombre d'enfants par classe, il est demandé aux parents de ne pas souligner l'anniversaire de naissance de leur enfant par l'envoi de nourriture à partager avec les autres enfants.
Rappelez-vous qu'aucun échange de nourriture ou d'ustensiles n'est permis pour la protection des enfants ayant des allergies alimentaires.

Frais pour les fournitures scolaires, activités /sorties et frais du service de garde ou du dîner :

Les parents doivent acquitter des frais reliés aux différents éléments mentionnés sous peine de voir leurs mauvaises créances acheminées aux services juridiques du CSSMB.

Accès à l'école

Circulation des voitures dans le stationnement et le débarcadère :

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de circuler dans le débarcadère réservé aux autobus scolaires.

De plus, lorsque vous venez déposer ou chercher votre enfant, l'utilisation des stationnements de l'école est interdite aux parents. Les stationnements sont exclusivement réservés au personnel scolaire.

Visite ou rendez-vous avec un membre du personnel :

Nous avons des horaires bien chargés, il est important que vous communiquiez au secrétariat pour prendre rendez-vous lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel.

Circulation des parents dans l'école :

Pour des raisons de sécurité, la circulation des parents dans l'école n'est pas autorisée. Présentez-vous au secrétariat lors de votre visite à l'école et attendez les consignes. Le midi, si vous devez prendre votre enfant, veuillez passer par l'accueil du service de garde. **Les parents sont priés d'attendre et de demeurer à l'accueil en tout temps.**

Perte d'objets :

Nous avons beaucoup trop d'objets perdus non identifiés chaque année, voilà pourquoi, vous avez le devoir d'identifier tous les vêtements, le matériel et les effets personnels (boîte à lunch, bouteille d'eau réutilisable) de votre enfant. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Cependant, des interventions sont réalisées auprès des élèves. Une boîte d'objets perdus est

disponible pour recueillir les objets. Nous vous invitons à jeter un coup d'œil pour récupérer les objets de votre enfant avec l'autorisation du secrétariat ou de la technicienne du service de garde.

Santé des élèves

Maladie

Nous ne pouvons pas accepter les élèves qui présentent des signes de maladie, entre autres, des vomissements et de la fièvre. Advenant une telle situation, nous vous appellerons immédiatement afin que vous veniez chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

Médicaments

Si un enfant doit prendre des médicaments durant les heures de classe, les périodes du service de garde et de surveillance des dîneurs, seuls les médicaments prescrits apportés dans leur contenant d'origine portant l'étiquette autocollante de la pharmacie pourront être distribués à l'élève par le personnel. Au préalable, le parent doit remplir le formulaire « Autorisation de distribution et d'administration de médicaments prescrits ».

Premiers soins :

En cas d'accident, l'école donnera les premiers soins nécessaires. Les parents seront avisés (à moins d'une blessure mineure). Ces derniers décideront de venir chercher leur enfant ou de le faire conduire à l'hôpital. Dans le cas où il est impossible de rejoindre les parents, l'école s'assure que l'élève soit conduit à l'hôpital accompagné d'un adulte. Un numéro de téléphone d'urgence est essentiel. N. B. Le coût du transport par ambulance, le cas échéant, est défrayé par les parents ou leur compagnie d'assurance.

Assurance :

Nous vous encourageons à souscrire à une assurance personnelle pour couvrir les risques d'accidents et d'incidents (bris de lunettes et autres)